



## eos crédirec que faire ne soyons pas des moutons

Par **thibau**, le **20/11/2012** à **20:17**

je viens à mon tour d'être contacté par Credirec ..comme je possède une assurance juridique je me suis renseigné sur le problème d'un règlement de ce litige.

Réponse de mon assurance :ne rien faire pour l'instant attendons une lettre recommandée avec A R (ce qui est obligatoire) et nous verrons la teneur du dossier.Par la suite nous aviserons .Je précise que je ne reconnais pas cette dette elle remonterait dans les années 90. Ce n'est pas la première fois que je passe au tribunal pour ce genre de litige et j'ai toujours gagné car j'ai toujours demandé la forclusion.

Alors j'attends cette fameuse lettre avec justificatifs.

Je conseil à tous de contracter une assurance juridique vous ne percevrez rien mais votre tranquillité pour quelques € par mois vous apporterons une force seraine devant les problèmes de la vie quotidienne .

Quand envers un commerçant ou autre service rien que le fait de dire je suis assuré juridiquement le ton change vous n'êtes plus le pauvre type qu'il croyait.

Alors a tous sachez organisé votre défense avec des professionnels